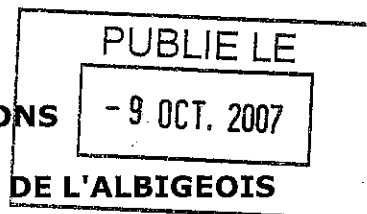


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 2 OCTOBRE À 20 HEURES 30



L'An Deux Mille Sept, le 2 Octobre 2007

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 2 Octobre 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Claude JULIEN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean SICARD, Michel FRANQUES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Jean-Pierre BOUCLY, Marcel COULIOU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Serge NEAU.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Josette BÈS, André BAUP, Josian VAYRE, Gérard FABRE, Doris HUCHEDÉ, Claude RAMON, Gérard SOULOUMIAC, Pierre CRESPO, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants présents non votants : Madame, Messieurs, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Patrice MANGIONE.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Louis BARRET, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Christian BONZI, Max AMIEL, Guy BORIES, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, Félix TORRÈS, Michel MIENVILLE, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Michel DELPOUX, Michel ALBINET.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Jacqueline LAPEYRE, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Pierre GUIRAUD, Jacques HUC, Christian MALGOUYRES, Jean-Louis RAUCOULES, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Elisabeth LARAUD, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Marcel CASSAGNES, Eliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Christiane SÉGURA.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 34

Votants (titulaires, suppléants votants) : 31

N° 3 - 101 / 2007 : ZA ALBIPOLE : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ POUR L'ANNEE 2006

Pilote : Commission Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Finances et Budget

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur

Par convention de concession en date du 04/12/1995, reçue en Préfecture le 19/12/1995, le 5^{ème} avenant a prorogé cette convention d'aménagement jusqu'au 19/12/2008 afin de permettre à la SEM81 de mener à bien l'ensemble des procédures d'expropriation et l'aménagement du prolongement de la ZAC Albipôle.

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2006) présente les diverses phases pour finaliser cette ZAC. La maîtrise foncière est quasiment achevée, il ne reste qu'un seul terrain à acquérir sur le secteur Est. De ce fait les études par le Maître d'Oeuvre pour achever les travaux d'aménagement de la ZAC ont été réalisées (Phase 3 secteur Est de 3,2 ha pour 872 K€ et phase 4 de 6,5 ha secteur Ouest pour 1 341 K€).

Pour le secteur Est les travaux consistent à réaliser :

- Un complément du réseau d'adduction d'eau
- La reprise de l'assainissement et le raccordement des diverses maisons d'habitation.
- Le complément du réseau d'eaux pluviales compte tenu que le cahier des charges des cession de terrains prévoit la possibilité d'imperméabiliser 70% de la parcelle et l'envoi de l'eau dans le réseau public.
- Le déplacement et enfouissement du réseau Moyenne Tension.
- Les autres réseaux divers (Télécom, Eclairage Public, Gaz, Eau)

Ces travaux s'avèrent indispensables pour la commercialisation de ces parcelles dont plusieurs options sont confirmées.

Pour le secteur Ouest :

- Voie avec l'ensemble des réseaux.
- Bassin de rétention des eaux pluviales de 1 700 m³
- Aménagement complémentaire du bassin de la Martelle et du reprofilage du fossé afin de faire baisser le niveau d'eau.

Il est prévu une provision de 270 000 € pour le traitement des eaux usées (Renforcement de la STEP après pré traitement à la source).

Le nouveau bilan avec l'ensemble de ces travaux fait apparaître une participation complémentaire de notre collectivité pour un montant de 250 000 €. Celle-ci est due essentiellement à la réactualisation des coûts (+18% de 2002 à 2007) soit 288 000 € ainsi qu'à la modification de la convention EDF/ERD et à la provision pour la STEP.

Le démarrage des travaux prochainement nécessitera la mise en place d'un emprunt afin de gérer au mieux le besoin en trésorerie. Cet emprunt devra être garanti à hauteur de 80% conformément à la loi "Galland".

En ce qui concerne les recettes, des subventions ont été sollicitées auprès du FIBM (360 000) et de Conseil Régional (250 000).

Les perspectives de commercialisation sont bonnes et plusieurs options devront se concrétiser sur 2007/2008 en particulier sur le secteur Est.

Bien que la convention s'achèvera en décembre 2008, les prévisions de commercialisations ont été faites sur les 3 années suivantes.

Il est proposé une augmentation du prix au m² de 2 €.

- Industriels façade A68 : 21,50 €
- Industriels Fond de zone : 18,50 €
- Tertiaire Zone 1 façade A68 : 40 €
- Tertiaire Zone 3 : 28 €
- Tertiaire Zone 4 : 22 €

Au vu de la pénurie de terrains sur le territoire, une plus grande rigueur s'applique quant à la sélection des dossiers et en particulier sur la qualité d'image qu'apportera l'entreprise à la zone d'activités ALBIPOLE qui marque l'entrée de notre agglomération.

Aussi je vous propose :

- D'approuver le CRAC 2006 de la ZAC Albipole.
- De passer un avenant n° 6 à la convention d'aménagement avec la SEM81 pour une participation supplémentaire de 250 000 €.
- De verser le solde de la participation prévue au CRAC en 2007.
- De garantir l'emprunt réalisé par la SEM81 pour les travaux à réaliser.
- D'augmenter de 2 € le prix au m² pour la cession des terrains.
- De demander à faire procéder à la modification du cahier de charges des cessions de terrains afin de garantir la qualité d'image de la zone

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de concession en date du 14 décembre 1995,

VU le compte rendu annuel des activités réalisées, pour l'exercice 2006, sur la ZA Albipôle présenté par la SEM 81 et ci annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✎ **APPROUVE** le compte rendu annuel présenté par la SEM 81 pour les activités réalisées, sur la ZA Albipôle, pour l'exercice 2006,

✧ **DÉCIDE** de passer un avenant N° 6 à la convention d'aménagement avec la SEM81 pour une participation supplémentaire de 250 000 €.

✧ **VERSE** le solde de la participation prévue au bilan de la zone dès 2007.

✧ **ACCEPTE DE GARANTIR** l'emprunt qui devra être réalisé par la SEM81 pour l'achèvement des travaux.

✧ **AUGMENTE** de 2 Euros le prix au m² pour la cession des terrains de la zone Albipole.

✧ **DEMANDE DE PROCÉDER** à la modification du cahier de charges des cessions de terrains afin de garantir la qualité d'image de la zone

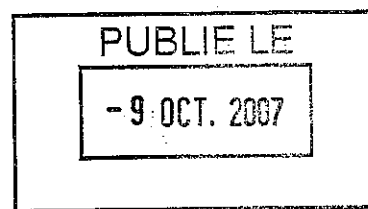
✧ **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 Octobre 2007,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE





Z.A.C. ALBIPOLE

Opération N°1253

EXERCICE 2006

**CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT
COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE**

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Août 2007

SOMMAIRE

I - SITUATION ADMINISTRATIVE

II - LE RAPPORT D'ACTIVITES 2006

III - PERSPECTIVES 2007

Le présent rapport présenté à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est le compte rendu annuel à la Collectivité prévu par le traité de concession en son article 18 III, entre la C2A et la SEM 81.

Ce document se décompose en

- un chapitre consacré aux renseignements à caractère administratif ;
- un chapitre consacré aux dépenses, aux recettes de l'année 2006
- un chapitre prospectif sur l'évolution des travaux, des recettes et des différents contacts commerciaux ;

1. LES ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Par délibération en date du 11/07/1995, le Conseil syndical du SIAT a confié l'aménagement et l'équipement de la ZAC ALBIPOLE à la SEM 81, par le biais d'une convention de concession, conformément à l'article L. 300-4 du Code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain. Cette convention de concession est devenue exécutoire le 19/12/1995.

Par avenant à la concession d'aménagement, en date du 24/04/02, la convention de concession est devenue Convention Publique d'Aménagement, en conformité avec les textes de la Loi SRU du 13/12/00.

Un troisième avenant intervenu en 2003 a eu pour objet de compléter ladite CPA en ratifiant le transfert des opérations du SIAT, et en particulier de la ZAC ALBIPOLE, à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, suite à l'arrêté préfectoral du 11/02/2003.

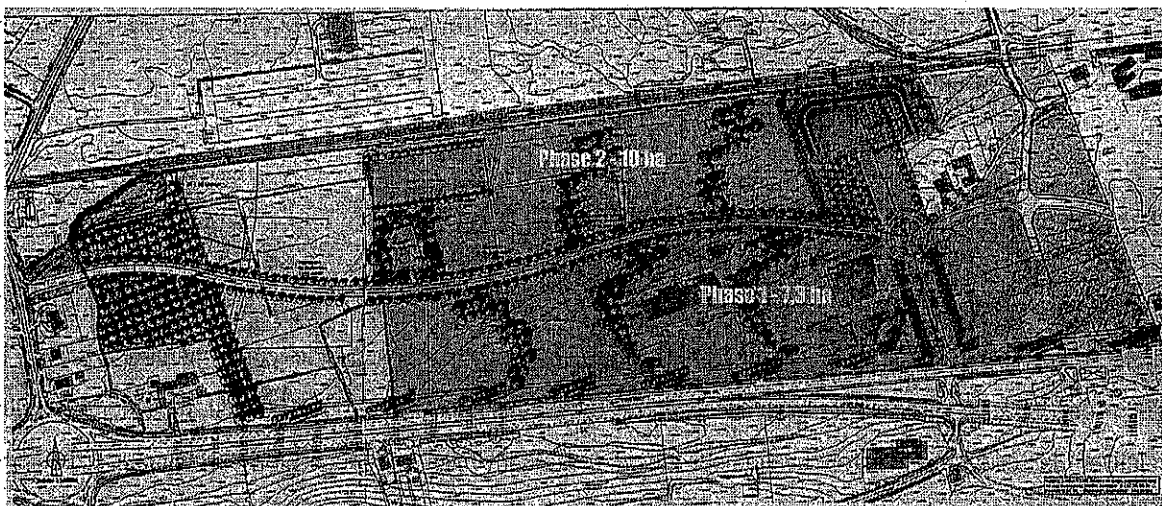
Un quatrième avenant en 2004 procède à la délégation des prérogatives d'expropriation de la communauté d'agglomération au bénéfice de l'aménageur, SEM81 dans le cadre de la DUP visant à l'aménagement du secteur Ouest de la ZAC Albipôle, dont l'enquête publique a été réalisée fin 2004 et l'arrêté de DUP pris en juin 2005.

Un avenant n°5, en date du 15 décembre 2005, a prolongé la durée de la convention jusqu'au 19 décembre 2008. En raison, de la prolongation de la commercialisation de la zone « Ouest » un nouvel avenant de avenant n°6 s'avère nécessaire en 2007.

2. LES AMENAGEMENTS REALISES

LA SITUATION EN 2006 DES AMENAGEMENT REALISES

A ce jour, l'aménagement de la ZAC phase 1 et 2 est terminé, à l'exception de travaux de finitions (notamment d'espaces verts, ces travaux sont prévus dans l'enveloppe travaux de l'aménagement du secteur Ouest. Dernier secteur aménageable avant clôture de la zone...)



A ce stade, le cout global de l'opération représente 2,9 M€ pour une surface aménagée de 17,3 ha.

LA PROBLEMATIQUE DE LA STATION D'EPURATION

En 2005, le dysfonctionnement de la station d'épuration a donné lieu à des études pour son extension ainsi qu'à des travaux permettant une gestion plus souple des volumes à traiter, présentant des taux de graisses importants, ainsi que des volumes supérieurs à ceux pour lesquels la station est dimensionnée.

Ces études ont montré la nécessité de mettre en place un pré traitement des effluents chez les industriels, ainsi que la mise en place d'une convention de déversement entre l'exploitant et la C2A.

Les travaux réalisés par la générale des eaux, sous maîtrise d'ouvrage de la ZAC permettent temporairement de gérer ces problèmes. Une réserve de 270.000 €HT (CRAC 2005) alors qu'un montant d'environ 130.000 €HT a été provisionnée pour les travaux relatifs au renforcement de

l'actuelle station, une décision de la communauté d'agglomération doit intervenir fin 2007 sur ce point.

LA MAITRISE FONCIERE DU SECTEUR OUEST

En effet, au cours de l'année 2005, l'enquête publique relative à l'aménagement du secteur Ouest de la ZAC ALBIPOLE a été réalisée et a donné lieu à un arrêté de DUP suite à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire conjointes.

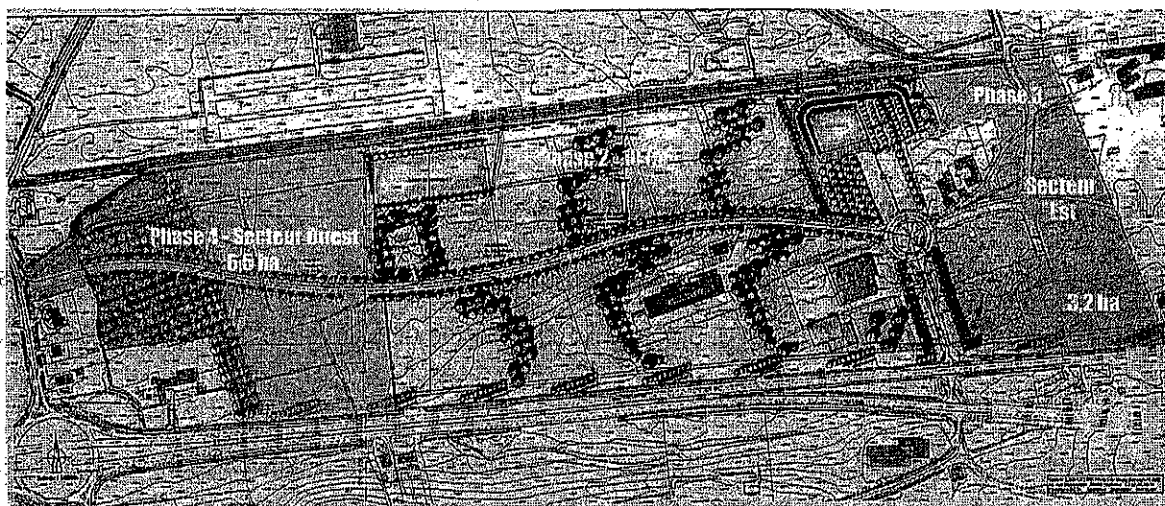
Cet arrêté en date du 10 juin 2005 a conduit à la saisine du juge de l'expropriation en septembre 2005, en vue de l'acquisition des terrains DZIADOSZ et ALBINET. La C2A a missionné la SEM 81 par l'avenant n°4 à la concession. L'acquisition des terrains DZIADOSZ est intervenue effectivement en septembre 2006. La SEM 81 maîtrise à ce jour l'ensemble de l'assiette foncière de la ZAC. La vente des terrains ALBINET devant intervenir en 2007.

LA REPRISE DES ETUDES DE CONCEPTION DES SECTEURS EST ET OUEST

Elles concernent surtout la reprise des études pour l'aménagement des phases 3 et 4

La maîtrise d'œuvre a réalisé les études complémentaires loi sur l'Eau qui ont conduit au dépôt d'un dossier de déclaration modificatif auprès de la MISE modifiant le dimensionnement du futur bassin d'eau pluviale pour des pluies d'occurrence trentennale. Ce dossier a été approuvé en 2006.

Les études de maîtrise d'œuvre font ressortir des travaux importants à réaliser au niveau des deux secteurs restant à aménager et tels que décrits au point 5 ci-dessous.



La surface totale de l'opération recouverte par l'opération est d'environ 27 ha.

3. RECAPITULATIF DES DEPENSES 2006

Ce tableau présente les dépenses réalisées lors de la réalisation des deux premières phases.

Ligne	Intitulé	CRAC 2005	1ère Phase -> 7,3 ha	2ème Tranche -> 17,3 ha			Réalisé
			Fin 2003	2004	2005	2006	
	Approuvé	Année	Année	Année	Année	Année	
	DEPENSES	5 143 020	2 497 331	62 744	146 028	253 639	2 959 742
1	ETUDES	144 743	132 543		12 200		144 743
2	MAITRISE DU FONCIER	617 906	350 538			245 030	595 568
210	Acquisitions foncières	600 842	344 474			240 000	584 474
220	Frais d'acquisitions foncières	17 064	6 064			5 030	11 094
3	TRAVAUX	3 450 132	1 492 295	49 009	124 661	918	1 666 883
310	Frais de géomètre	35 791	29 589	2 572	629		32 791
330	Travaux d'aménagement	3 199 177	1 385 712	46 437	97 027	918	1 530 095
04127/0	travaux antérieurs à 2005		1 385 712	46 437			1 432 149
C06/288/0	travaux STEP				41 083	562	41 646
C05343/0	viabilisation lot 104-106				55 944	356	56 300
350	Honoraires sur travaux	215 165	76 993		27 005		103 998
4	DEPENSES DIVERSES	220 617	123 235	6 177	2 209	2 294	133 936
5	FRAIS FINANCIERS	269 989	240 625	4 570	4	2 377	247 576
510	Frais financiers à court terme	80 938	51 573	4 570	4	2 377	58 525
515	Autres frais financiers		189 051				189 051
520	Frais financiers sur emprunts	189 051					
6	REMUNERATION DE LA SEM	436 632	138 074	2 988	6 954	3 020	171 055
610	Rémunération de coordination	197 900	95 802	2 988	6 954	279	106 023
620	Rémunération de commercialisation	163 732	62 272			2 740	65 012

4. RECAPITULATIF DES RECETTES 2006

			1ère Phase -> 7,3 ha	2ème Tranche -> 17,3 ha			
		CRAC 2005	Fin 2003	2004	2005	2006	
Ligne	Intitulé	Approuvé	Année	Année	Année	Année	Réalisé
	RECETTES	5 100 158	2 609 463	96 401	21 421	68 472	2 795 757
1	CESSIONS	2 015 250	1 102 759		15 846	54 263	1 172 868
110	Cessions de terrain	1 118 605	1 102 759		15 846	50 495	1 169 100
111	Cession de terrain CA < 152 449 € Compromis du 14/11/2006 IZARD	1 696 649				3 768	3 768
						3 768	3 768
2	VERSEMENTS DE PARTICIPATION	2 272 994	1 500 538	96 082		8 820	1 605 590
210	Participation de la collectivité	1 240 007	820 007	45 000		8 820	873 827
230	Subventions	1 032 987	680 682	51 082			731 763
3	PRODUITS DIVERS	119 910	6 015	319	5 576	5 389	17 298
310	Produits financiers	6 472	5 469	319	685	53	6 525
320	Autres produits de gestion	546	546				546
330	Participations diverses	4 891			4 891	5 336	10 227

Les Cessions

En 2006, les cessions de terrains ont représentées 54.263 €HT qui correspondent au versement des compromis AXA, THIRIET et IZARD ainsi qu'à l'acquisition du terrain par GAVAP.

Les versements et participations de la collectivité

Une participation globale de la collectivité de 1 240 K€ a été délibérée pour participer à l'équilibre de l'opération. A ce jour, 873 827 € ont été versés au compte de l'opération. Le versement de 183.090 € HT était prévu en 2006 ce versement a été différé en 2007, c'est-à-dire au démarrage des travaux. La réalisation des travaux de prolongement de la ZAC vont entraîner une trésorerie négative du fait du décalage avec la commercialisation des terrains.

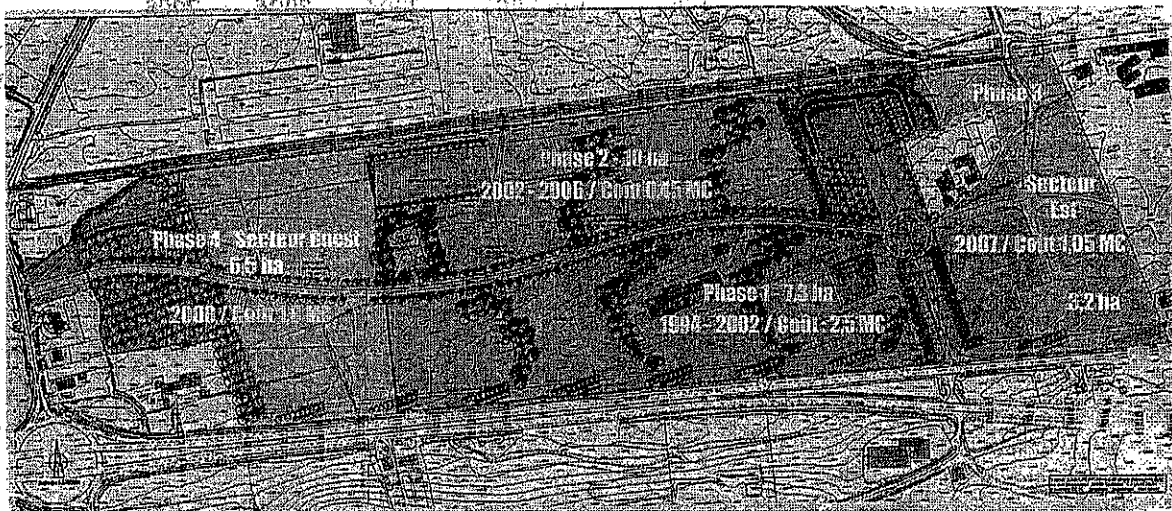
Les subventions perçus (CF – tableau annexes 1)

La récupération de la TVA

Suite à l'instruction ministérielle du 16 juin 2006, et après analyse des spécificités des recettes de la concession ALBIPOLE, des opérations de restitution de la TVA ayant grevée les subventions ou participations perçues pour ces opérations depuis 2004, une récupération de la TVA, pour l'année 2006 a été obtenue. Cette dernière s'élève à 8.820 €.

5. LES PERSPECTIVES 2007

LE BILAN GLOBAL DE LA ZONE D'ACTIVITE APRES LA REALISATION DES SECTEUR EST ET OUEST



LA VIABILISATION DES SECTEURS EST ET OUEST

LE PROGRAMME DE TRAVAUX

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Phase 3 - Secteur EST

◆ Etat des lieux

Des réseaux d'adduction d'eau potable sont présents au droit des parcelles à viabiliser. Une bouche d'incendie est présente au droit du lot 5. Avec un rayon de 150 mètres elle couvre la zone à viabiliser.

◆ Solution retenue

Réseau principal

Le réseau principal sera prolongé avec une canalisation $\varnothing$ 90 PVC qui se raccordera sur la canalisation existante.

Réseau secondaire

La desserte de chaque lot s'effectuera par une canalisation PEHD $\varnothing$ 63 sigma 100 série 16 bars. Ces branchements individuels seront réalisés par un dispositif de piquetage de type HUOT, collier de prise en charge et robinet de branchement sous bouche à clef, sur la conduite principale.

Pour chaque lot, une niche à compteur, en éléments béton préfabriquée 60/80, sera mise en place avec couverture tôle striée et protection antigel. Dans chaque regard, un support compteur avec raccords incorporés sera mis en place. Les compteurs auront un diamètre de 40 ou 50 mm (hors marché).

Phase 4 - Secteur OUEST

◆ Etat des lieux

Actuellement, aucun équipement de distribution d'eau potable n'est présent sur cette future zone à urbaniser. Le réseau de distribution qui permettra de desservir en eau potable la zone d'étude, situé au droit du lot 0 est constitué par les organes de réseaux suivants :

Une conduite Dn 150 Fonte. Une conduite en Fibrociment Dn 160 est également présente sur le chemin du Pontet.

Celle-ci est située, pour partie en domaine privée et sera déviée en limite de domaine privée (hors projet). Aucun poste incendie n'est compris dans la zone d'étude concernée. Il sera donc nécessaire de mettre en place un réseau assurant la protection incendie sur la zone. La norme incendie est de 60 m³/h pendant 2 heures à la pression de 1 bar.

◆ Solution retenue

Réseau principal

Le réseau principal sera prolongé avec une canalisation DN 150 FONTE qui se raccordera sur la canalisation Ø150 fonte existante. Sous le chemin du Pontet, la canalisation existante sera remplacée par une conduite en PVC pression de diamètre 160. Ce maillage permettra deux arrivées de distribution possibles sur la zone. En cas de problème sur le réseau (coupure éventuelle), la distribution sera assurée par l'une ou l'autre des arrivées.

Réseau secondaire

La desserte de chaque lot s'effectuera par une canalisation PEHD Ø 63 sigma 100 série 16 bars. Ces branchements individuels seront réalisés par un dispositif de piquetage de type HUOT, collier de prise en charge et robinet de branchement sous bouche à clef, sur la conduite principale. Pour chaque lot, une niche à compteur, en éléments béton préfabriquée 60/80, sera mise en place avec couverture tôle striée et protection antigel. Dans chaque regard, un support compteur avec raccords incorporés sera mis en place. Les compteurs auront un diamètre de 40 ou 50 mm.

Défense Incendie

Deux poteaux d'incendie seront installés sur le site à une distance de 200 m en ligne droite. Ils seront de type DN 100 renversables, équipés d'une vanne de coupure et d'une esse de réglage. Ils délivreront au minimum 60 m³/heure à 1 bar chacun. Ils seront de type incongelable et renversable et équipés de 1 prise Dn100 et de deux prises Dn65.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Phase 3 - Secteur EST

◆ Etat des lieux

Des réseaux de collecte des Eaux usées sont déjà en place sur la zone. Ils sont constitués de canalisations PVC Ø 200. Au nord, le réseau s'arrête au droit de la parcelle 72 sur un regard de tête de diamètre 1000 mm. Le fil d'eau du regard est calé à 157.01 mètres NGF, le TN au niveau de la parcelle 71 étant à la cote 157.22 mètres NGF, il n'est pas possible de la raccorder gravitairement.

◆ **Solution retenue**

Des boîtes de branchements 315/160 seront disposées au droit de chaque parcelle en domaine public. Il appartiendra aux acquéreurs de se raccorder dessus. Un poste de relèvement des eaux usées sera mis en place au nord de la zone. Il renverra les eaux dans le regard R10 existant. Le poste de refoulement est dimensionné pour un débit de pointe de 5 litres par seconde. Il sera équipé de deux pompes fonctionnant alternativement sous une tension de 400 volts. La canalisation de refoulement sera en PVC 10 bars Ø 90. D'autre part, les eaux usées provenant des habitations situées sur les parcelles cadastrées sous les numéros 6, 8 et 31 quartier Jean THOMAS pourront être renvoyées dans le réseau EU grâce à un regard Ø1000 qui sera installé au droit du chemin privé dans le domaine public. Le réseau de collecte sera réalisé avec une canalisation PVC CR8 Ø 200, les antennes de branchement seront en PVC CR8 Ø 160.

Phase 4 - Secteur OUEST

◆ **Etat des lieux**

Les eaux usées collectées sur la zone à aménager ne peuvent pas être renvoyées gravitairement sur le réseau existant. La cote Fil d'eau du regard le plus proche (R2) est calée à 153.06 mètres NGF. Dans le cadre de l'aménagement, le terrain, à l'emplacement estimé du point de rejet des eaux usées de la parcelle la plus éloignée est à la cote 154.80 mètres NGF et à 233.00 mètre environ du regard de tête. La pente minimale à respecter est de 0.005 mètre par mètre et la hauteur de couverture minimale est de 0.80 mètre au dessus de la génératrice supérieure.

Il faudrait donc que la cote Fe du regard existant soit à 152.64 mètres NGF.

◆ **Solution retenue**

Un réseau de collecte des eaux usées sera créé dans le cadre de l'aménagement.

Il sera situé soit sous voirie. Une boîte de branchement 315/160 sera disposée au droit de chaque lot, en limite de domaine public. Les eaux ainsi collectées seront envoyées vers une station de relèvement des eaux usées située à proximité du bassin de rétention des eaux pluviales.

Le réseau de collecte sera réalisé avec une canalisation PVC CR8 Ø 200, les antennes de branchement seront en PVC CR8 Ø 160. Les eaux usées seront renvoyées sous pression dans le réseau gravitaire existant. Le dimensionnement du poste est fait à partir du relevé des consommations d'eau potable réalisé sur la partie existante et en considérant un ratio de consommation moyenne par parcelle. Le poste de refoulement est dimensionné pour un débit de pointe de 10 litres par seconde. Il sera équipé de deux pompes fonctionnant alternativement sous une tension de 400 volts. La canalisation de refoulement sera en PVC 10 bars Ø 125.

ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Phase 3 - Secteur EST

◆ **Etat des lieux**

Il n'y a pas de réseau Eaux pluviales à proximité des lots à viabiliser.

◆ **Solution retenue**

L'évacuation des eaux pluviales issues du ruissellement sur les secteurs aménagés sera assurée par un réseau de collecte spécifique. Il sera dimensionné pour permettre le transit des eaux de ruissellement issues d'une pluie de retour 10 ans et d'une surface imperméabilisée à 70 % sur la partie Est. Le réseau principal sera réalisé avec des canalisations en béton armé série 135 A de DN 300 à 1000 avec emboîtement et joint caoutchouc. La pente minimale du réseau sera de 0,003

mètre par mètre pour une hauteur de couverture minimale de 0.80 mètre par rapport à la génératrice supérieure. Les regards de visite, préfabriqués, étanches, diamètre 1000 mm, seront installés à chaque changement de pente ou de direction. Ils seront fermés par un tampon fonte ductile de classe 400, type GTS.

Les eaux pluviales seront collectées sur chaque lot par un regard de branchement 80 x 80 intérieur, profondeur maximale 1m20, ces regards seront fermés par un tampon fonte à fermeture hydraulique à cadre carré, classe C250. Chaque regard de branchement sera raccordé au réseau, au niveau des regards de visite, ou par l'intermédiaire de culotte de branchement. La liaison sera assurée par une canalisation en béton série 135A, diamètres de 300 à 500 mm.

Les eaux de ruissellement des voies seront collectées par des bouches avaloirs type A. La liaison avaloir/réseau sera assurée par une canalisation en béton série 135A, diamètre 300 mm. L'exutoire du réseau sera le bassin "Jean Thomas" par une canalisation longeant le réseau GSO au nord des lots K et L. Un séparateur à liquides légers sera mis en place en amont immédiat de l'exutoire.

Un autre séparateur sera mis en place sur le débouché du réseau EP existant se rejetant au sud du bassin "Jean Thomas".

Phase 4 - Secteur OUEST

◆ Etat des lieux

Il n'y a pas de réseau Eaux pluviales à proximité des lots à viabiliser.

◆ Solution retenue

L'évacuation des eaux pluviales issues du ruissellement sur les secteurs aménagés sera assurée par un réseau de collecte spécifique. Il sera dimensionné pour permettre le transit des eaux de ruissellement issues d'une pluie de retour 30 ans et d'une surface imperméabilisée à 70 % sur la zone ouest. Le réseau principal sera réalisé avec des canalisations en béton armé série 135A de DN 300 à 1000 avec emboîtement et joint caoutchouc. La pente minimale du réseau sera de 0,002 mètre par mètre pour une hauteur de couverture minimale de 0.60 mètre par rapport à la génératrice supérieure. Les regards de visite, préfabriqués, étanches, diamètre 1000 mm, seront installés à chaque changement de pente ou de direction. Ils seront fermés par un tampon fonte ductile de classe 400, type GTS.

Les eaux pluviales seront collectées sur chaque lot par un regard de branchement 80 x 80 intérieur, profondeur maximale 1m20, ces regards seront fermés par un tampon fonte à fermeture hydraulique à cadre carré, classe C250. Chaque regard de branchement sera raccordé au réseau, au niveau des regards de visite, ou par l'intermédiaire de culotte de branchement. La liaison sera assurée par une canalisation en béton série 135A, diamètres de 300 à 500 mm. Les eaux de ruissellement des voies seront collectées par des bouches avaloirs type A. La liaison avaloir/réseau sera assurée par une canalisation en béton série 135A, diamètre 300 mm. L'exutoire du réseau desservant la voirie et les lots P, Q et S sera le bassin réalisé dans le cadre de la présente opération.

Un séparateur à liquides légers sera mis en place en amont immédiat de l'exutoire. Les eaux pluviales du lot R seront également renvoyées dans ce bassin par un réseau spécifique situé au nord de la parcelle sous le cheminement piétonnier parallèle à la voie SNCF. Ces eaux seront également traitées par un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le bassin.

Phase 4 - Secteur OUEST

BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES OUEST

Selon la Loi sur l'Eau, toute urbanisation ne doit pas engendrer de modification du débit existant. La charge hydraulique induite par l'imperméabilisation des sols sera donc stockée et restituée au milieu naturel selon le débit de fuite existant. Conformément au dossier loi sur l'Eau, celui-ci sera dimensionné pour une pluie d'occurrence 30 ans. Le bassin de rétention permettra de récupérer les eaux de ruissellement de la voie principale et des lots R, S, Q et P situés à l'Ouest. La liaison réseau principal / bassin de stockage sera assurée par un caniveau en béton d'une surface mouillée de 0.50 m² avec une pente de 0.2%. Les eaux pluviales ainsi collectées seront acheminées vers le bassin de stockage d'une capacité minimale de 1 700 m³. Le débit de fuite de cet ouvrage, qui est de 0.153 m³/s, sera renvoyé dans le ruisseau du Pontet via une conduite DN 400 en béton série 90A avec une pente de 0.4 %. Une vanne en aval du bassin de stockage permettra d'isoler celui-ci dans le cas où une pollution accidentelle des eaux surviendrait sur la ZAC.

Caractéristiques principales

- Cote Fil d'eau de la canalisation d'arrivée: 154.05 m NGF.
- Cote Fil d'eau à l'exutoire: 153.65 m NGF
- Volume utile : 1 700 m³
- Surface du bassin au contact des graves : 3200 m²
- Emprise mobilisée: 5000 m².

Un chemin en GNT 0/31.50, d'une largeur de 2.50 mètres débouchant sur une placette de retournement permettra l'accès aux véhicules et engins d'entretien.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Phase 3 - Secteur EST

◆ Etat des lieux

Réseau Moyenne tension. Le réseau moyenne tension est en aérien avec un appui situé dans l'emprise du lot D.

◆ Solution retenue

L'appui sera déplacé en limite extérieure du lot D et servira de poteau d'arrêt. La ligne sera enfouie et alimentera le nouveau poste de transformation qui sera positionné au sud-est du lot F. Le réseau HTA sera réalisé avec des câbles 3x240² CU.

Réseau Basse tension

Le réseau Basse tension est présent sur une partie de la zone.

◆ Solution retenue

Un nouveau poste de transformation 630 KVA sera positionné au sud-est du lot F. Celui-ci sera maillé avec le poste de transformation, déjà présent, situé à l'entrée de la zone chemin Jean Thomas. Le réseau de desserte des lots, réalisé en câbles 3x240² CU, 3x150² CU et 4x35² CU, sera enterré sous fourreaux géolène et desservira des coffrets fausse coupure équipés de grille 240² et 150². Chaque lot sera équipé de coffrets de raccordement de type S20.

La station de relevage des eaux usées mise en place dans le cadre du présent projet, sera alimentée depuis le coffret fausse coupure situé sur le lot I.

Phase 4 - Secteur OUEST

◆ Etat des lieux

Réseau Moyenne tension

Le réseau moyenne tension est en aérien avec un appui situé dans l'emprise du lot Q.

◆ Solution retenue

L'appui sera déposé et la ligne sera enfouie sur la totalité de son parcours jusqu'aux fourreaux laissés en attente par EDF pour la traversée sous la RN88. Le réseau HTA sera réalisé avec des câbles 3x240² CU. Réseau Basse tension Le réseau Basse tension n'est pas présent sur la zone.

◆ Solution retenue

Un nouveau poste de transformation 630 KVA sera positionné à l'est du lot F dans un emplacement réservé dans les espaces verts. Celui-ci sera maillé avec le poste de transformation, déjà présent, situé au droit du lot N. Le réseau de desserte des lots, réalisé en câbles 3x240² CU, 3x150² CU sera enterré sous fourreaux génolène et desservira des coffrets fausse coupure équipés de grille 240². Chaque lot sera équipé de coffrets de raccordement de type S20. La station de relevage des eaux usées mise en place dans le cadre du présent projet, sera alimentée depuis le transformateur.

ECLAIRAGE PUBLIC

Phase 3 - Secteur EST

◆ Etat des lieux

Le réseau est déjà présent sur le site. Les matériels d'éclairage, qui proviennent de chez "Technilum", sont des candélabres d'une hauteur de feux de 8 mètres "City-module simple" surmontés de luminaires "Alcione 22" équipés de lampes SHP 250 w.

◆ Solution retenue

Il convient de compléter le réseau d'éclairage public sur les voies nouvellement créées et/ou viabilisées. Le matériel mis en place sera identique à l'existant et sera alimenté par une armoire de commande située dans le poste de transformation mis en place.

Phase 4 - Secteur OUEST

◆ Etat des lieux

Il n'y a pas de réseau d'éclairage sur la zone.

◆ Solution retenue

Il convient de compléter le réseau d'éclairage public sur la voie nouvellement créée.

Le matériel mis en place sera identique à l'existant et sera alimenté par une armoire de commande située dans le poste de transformation mis en place.

TELECOMMUNICATION

Phase 3 - Secteur EST

◆ Etat des lieux

La zone est desservie, pour partie, par le réseau téléphonique et par le réseau de fibres optique géré par la SEM E-TERRA.

◆ Solution retenue

La zone viabilisée sera équipée de fourreaux TPC 42/45 ce qui permettra de desservir les nouveaux lots en réseau classique et en réseau fibre optique. Une chambre LOT sera placée au droit de chacun des lots.

Phase 4 - Secteur OUEST

◆ Etat des lieux

Il n'existe pas de réseau sur la zone à aménager. Une chambre de tirage L4T est présente au droit du lot O.

◆ Solution retenue

La zone Ouest sera équipée de cinq fourreaux TPC 42/45 ce qui permettra de desservir les nouveaux lots en réseau classique et en réseau fibre optique. Une chambre LOT sera placée au droit de chacun des lots. Le réseau sera prolongé jusqu'au chemin du Pontet et laissé en attente sur une chambre L3T. La ZAC ALBIPÔLE pourra ainsi prétendre au label "Très haut débit" en cours d'élaboration.

RESEAU GAZ

Phase 3 - Secteur EST

◆ Etat des lieux

La zone est desservie, pour partie, par le réseau Gaz.

◆ Solution retenue

La zone viabilisée sera équipée de canalisation PEHD $\varnothing$ 63 ce qui permettra de desservir les nouveaux lots en réseau gaz. Un piquage soudé sera réalisé au droit de chaque lot. La canalisation de branchement, en PEHD $\varnothing$ 63, sera laissée en attente au droit de chaque lot sans coffret compteur.

Phase 4 - Secteur OUEST

◆ Etat des lieux

Il n'existe pas de réseau sur la zone à aménager. Une canalisation gaz en PEHD $\varnothing$ 110 est présente au droit du chemin desservant la station d'épuration.

◆ Solution retenue

La zone Ouest sera équipée d'une canalisation PEHD $\varnothing$ 110 prolongeant la conduite existante. Un piquage soudé sera réalisé au droit de chaque lot. La canalisation de branchement, en PEHD $\varnothing$ 63, sera laissée en attente au droit de chaque lot sans coffret compteur.

ACCESSIBILITE AU SITE

◆ Etats des lieux

La ZAC est aujourd'hui accessible par l'Est. La desserte intérieure se fait par une voie d'une largeur de 7.00 mètre bordée par un trottoir de 1.50 mètre. La voie principale est bordée au nord par un accotement enherbé d'une largeur de trois mètres.

◆ Solution retenue

La voie sera prolongée jusqu'au chemin du Pontet. Le profil de la voie sera identique à l'existant. Au débouché, l'ouvrage hydraulique permettant le franchissement du ruisseau du Pontet sera élargi par adjonction d'un ouvrage métallique de façon à permettre aux camions semi-remorques de sortir et d'accéder à la zone par l'ouest. Toutefois cette sortie ne sera rendue opérationnelle que lorsque les travaux de l'échangeur de Terssac sera terminé et la voie de jonction avec la route de Terssac.

Caractéristiques principales

- Emprise : 10,00 mètres
- Chaussée : largeur de 7 mètres, pente longitudinale minimale de 0.5 %
- Chaussée à double devers de 2.50%
- Trottoirs
- largeur: 1.50 mètre
- simple dévers avec une pente transversale à 2.00%

Terrassement

Ces travaux consistent à l'ouverture d'un encaissement pour mise à la cote projet, du fond de forme, soit - 0.76 m du niveau de la chaussée finie. Avant la mise en œuvre des matériaux de structure, le fond de forme sera nivelé, réglé et soigneusement compacté.

Structure de la chaussée

La couche de fondation sera constituée par une grave naturelle 0/80, sur une épaisseur moyenne de 0.25 m, soigneusement réglée et compactée. Cette fondation sera surmontée d'une couche GNT 0/31,5 sur une épaisseur moyenne de 0.25 m après compactage. Une couche d'accrochage, émulsion à 65% de bitume et gravier 6/10 effectuera la liaison avec la couche de grave bitume. Une couche de GB3 0/14 d'une épaisseur de 0.20 m viendra conforter la structure. Une imprégnation à l'émulsion à 65 % de bitume fermera cette structure et permettra la liaison avec la couche de roulement. La couche de roulement sera constituée par un revêtement en béton bitumineux semi grenu 0/10 ou 0/14, sur une épaisseur de 0.06 m, soit 140 à 145 kg/m². La délimitation de la chaussée et des trottoirs sera faite par une bordure de type A2 et un caniveau de type CS2. La structure des accès des lots sera identique à celle de la chaussée.

Trottoirs

La structure des trottoirs sera identique à celle de la chaussée.

La couche supérieure sera réalisée en béton balayé à l'identique des trottoirs existants.

ESTIMATION DES TRAVAUX

. L'estimation globale des travaux pour le secteur Est s'établit à environ : 820.000 €HT

. L'estimation globale des travaux pour le secteur Ouest s'établit
à environ : 1.337.250,00 €HT

Ces estimatifs sont conformes aux prévisions, néanmoins l'augmentation s'explique par plusieurs éléments :

1. Le passage de la participation de la station d'épuration à 297.000 € (y compris maîtrise d'œuvre) au lieu d'une prévision d'environ 130.000 €
2. Les modifications de prise en charge des réseaux électriques par E.D.F (surcoût estimé à 109.000 €)
3. L'augmentation des indices de coûts travaux évoquée dans le paragraphe actualisation des coûts.

ESTIMATION DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Raccord. Hab. J.Thomas	3100€
Déplacement et Enfouissement HT	17 600€
Déplacement BT aérien hab. J.Thomas	1900 €
Espaces Verts sur Lot M	13.950 €
Aménagement /Gestion Bassin de stockage la Martelle	45 000 €
Aménagement /Gestion Bassin de stockage diam. 400	25 000 €
Reprofilage raquette et retournement	43 000 €
Raccordement voie principale au ch. Du pontet	91000 €
Cout Travaux Total Options	240 550 €

Les options ci-dessus énoncées sont proposées dans le cadre de la réalisation des secteurs Est et Ouest. Les deux dernières options reprofilage de la raquette de retournement et raccordement au chemin du Pontet seront traitées directement par la collectivité :

- Compte tenu du statut de la voie existante (rétrocédée),
- Compte tenu des délais de réalisation du futur échangeur (mise en cohérence)

Actualisation des Coûts

Estimation initiale du CREAM

Estimation Dec 2008 sur Etude CREAM 2002	300 000 €	300 000 €	1 600 000 €
--	-----------	-----------	-------------

Actualisation des Coûts travaux

Reactualisation des coûts de construction (18%) depuis 2002	Tranche Ouest 264 000 €	54 000 €	288 000 €
---	----------------------------	----------	-----------

LES PERSPECTIVES DE COMMERCIALISATION DE L'ANNEE 2007

La pénurie de terrains industriels, artisanaux et commerciaux sur l'Albigeois, a impliquée pour la collectivité concédante et par voie de conséquence pour son concessionnaire la mise au point d'une politique de commercialisation plus sélective. Ainsi, il est procédé à une sélection des projets souhaitant s'implanter sur le site. Augmentant en corolaire les délais de commercialisation du site qui voit à présent s'implanter les enseignes MAS, RIVALS, BLANC, Garage Jaguar, ASSIE, CARRE PISCINE...

Afin de mieux s'informer sur les entreprises qui souhaitent s'implanter sur nos zones d'activités, nous avons mis en place une fiche de renseignements (cf. document joint) que nous adressons systématiquement à chaque prospect. Cette fiche est systématiquement transmise à la collectivité.

Pour l'année 2007, la sélection stricte des entreprises se fera sur la qualité de l'image qu'apportera l'entreprise à la zone ; du nombre d'emploi ramené à la surface souhaitée pour implanter le projet et de la taille du terrain demandée.

Ainsi plusieurs options devraient se concrétiser en 2007 :

ALKIA, THIRIET, IZARD, société AMAC, menuiserie aluminium, Cabinet Comptable ETIENNE, SANCHEZ, expertise automobile, ESCAFFRE BOIS (extension), SOS SIGNALISATION.

Il est à noter que la présente convention s'achève le 19 décembre 2008. Les prévisions de commercialisation 2009, 2010, et 2011 sont indicatives. La prestation de commercialisation ne pourra être réalisable que moyennant une prolongation de la durée du contrat par voie d'avenant pour satisfaire aux exigences de commercialisation convenues avec le concédant (Avenant ci-joint)

- Afin de rendre plus performante cette mission de la SEM 81 et d'attirer des entreprises correspondant aux critères définis ci-dessus, nous proposons d'engager une politique de promotion de la zone qui s'appuierait sur une stratégie budgétaire à moyen terme.

Le programme suivant pourrait être mis en œuvre :

- Parutions presse, de type « annonce immobilière » pour informer les entreprises cibles des produits que nous commercialisons (terrains plus bâtiments); presse locale et régionale,
- Parutions dans la presse spécialisée (MPS) à travers un publi-reportage ou des annonces type « information »,
- Organisation de salons thématiques ciblés au cours desquels seul le territoire ALBIGEOIS sera présenté avec ALBIPÔLE en référent,
- Petits déjeuner à organiser avec le réseau de partenaires (ets consulaires, C2A,...), la périodicité pourrait être de 2 mois. Chaque rencontre doit aborder un sujet intéressant les chefs d'entreprise et faire intervenir un expert extérieur reconnu. Avant le lancement effectif de ces manifestations, l'ensemble de l'agenda annuel doit être fixé et organisé.
- Événementiels : S'appuyer sur des événements qui par leur originalité, leur « charisme », leur impact médiatique ou leur attractivité, permettent d'organiser des rendez-vous qui mêlent loisirs et projet d'entreprise sur le territoire.

Différents thèmes peuvent être utilisés (circuit automobile et moto, rugby, musée Toulouse Lautrec, gastronomie, EMAC, Pause Guitare, concert de musique classique dans un lieu d'exception,...)

Bien entendu, ce programme doit être mis en œuvre en parfaite harmonie et en étroite partenariat, avec la politique de communication et de promotion de la C2A.

Nos actions doivent s'inscrire dans les thèmes et les cibles choisis par la Collectivité.

2007 et au delà.

Le démarrage des travaux en 2007 nécessitera la mise en place d'un emprunt afin de gérer au mieux le besoin de trésorerie dans l'attente de l'encaissement des recettes de commercialisation des terrains.

Conformément à la loi dite « loi Galland » cet emprunt sera garanti à hauteur de 80% par la collectivité.

Participation Complémentaire

La mise en œuvre de la politique sélective de commercialisation sous l'inflexion de la collectivité concédante et l'actualisation des coûts de travaux impactent le financement de l'opération et fait apparaître la nécessité d'une participation complémentaire de 250 000 euros HT. Ce qui a pour incidence de porter le montant global de la participation à 1 490 000 euros HT.

Les subventions

Des financements sont prévus par le FIBM et le Conseil Régional, la zone ALBIPOLE étant qualifiée en zone éligible de niveau I.

Le montant prévisionnel de subvention est estimé à environ 360.000 €HT pour le FIBM, et à 250.000 €HT pour le Conseil Régional.

Les moyens de financement

Faisant suite au compte rendu administratif de 2006, le portage financier des dépenses engagées (essentiellement portage foncier) dans le cadre de cette opération est réalisé dans le cadre de la ligne de trésorerie court terme de la SEM 81. Afin de limiter les frais financiers en liaison avec la réalisation de la tranche ferme, le démarrage de ces travaux sera effectué à compter de la perception des participations dues au titre de l'opération.

La tranche conditionnelle, fera pour sa part l'objet d'un emprunt souscrit sur une durée de 3 ans. Cet emprunt sera réalisé après une consultation auprès de différents organismes financiers après cautionnement de la Communauté d'Agglomération et fera l'objet d'une délibération complémentaire.

LES PERSPECTIVES DE COMMERCIALISATION A PLUS LONGS TERMES...

DENOMINATION DES PARCELLES	Superficie	Tarification Zone €/m²	Prix unitaire (€/m² / Lot)	date de cession previ.	2007	2008	2009	2010	2011
EXTENSION- SECTEUR EST	22768 m²	Zone	29,32 €		212 926 €	120 206 €	117 730 €	99 074 €	94 480 €
Lot A (15) ALKIA	2400 m²	1	38,10 €	2007	91 440 €	- €	- €	- €	- €
Lot B COMPTABLES ETIENNES	1281 m²	1	38,1	2008	- €	48 806 €	- €	- €	- €
Lot C JANUS SECURITE	1874 m²	1	38,1	2008	- €	71 399 €	- €	- €	- €
Lot D	1384 m²	1	38,1	2009	- €	- €	52 730 €	- €	- €
Lot E AMAC	2224 m²	2	33,5	2007	74 504 €	- €	- €	- €	- €
Lot F ASSIER - refusé	2500 m²	3	26	2009	- €	- €	65 000 €	- €	- €
Lot G SANCHEZ-LABORDE	1807 m²	3	26	2007	46 982 €	- €	- €	- €	- €
Lot H	1299 m²	3	26	2010	- €	- €	- €	33 774 €	- €
Lot I	1794 m²	4	20	2010	- €	- €	- €	35 880 €	- €
Lot J	1471 m²	4	20	2010	- €	- €	- €	29 420 €	- €
Lot K	1492 m²	4	20	2011	- €	- €	- €	- €	29 840 €
Lot L	3232 m²	4	20	2011	- €	- €	- €	- €	64 640 €
Lot M	4776 m²	NC	0						
PARCELLES INTERMEDIAIRES	23671 m²		18,17 €		287 440 €	132 693 €	0 €	0 €	0 €
N°104 DELMAS / Ex SOULIE	2442 m²	Fond	16,5	2007	40 293 €	- €	- €	- €	- €
N°10 EUROVIA	8042 m²	Fond	16,5	2008	- €	132 693 €	- €	- €	- €
N°3 ESCAFRE + PHODE	7140 m²	Facade	19,5	2007	139 230 €	- €	- €	- €	- €
Lot N THIRIET	6047 m²	Facade	19,5	2007	117 917 €	- €	- €	- €	- €
PROLONGEMENT SECTEUR OUEST	47948 m²		17,64 €		0 €	117 000 €	238 154 €	225 803 €	264 743 €
Lot O	6200 m²	Facade	19,5	2009	- €	- €	120 900 €	- €	- €
Lot P SOS S	6000 m²	Facade	19,5	2008	- €	117 000 €	- €	- €	- €
Lot Q	6013 m²	Facade	19,5	2009	- €	- €	117 254 €	- €	- €
Lot R	13685 m²	Fond	16,5	2010	- €	- €	- €	225 803 €	- €
Lot R Bis	13685 m²	Fond	16,5	2011	- €	- €	- €	225 803 €	- €
Lot S	2360 m²	Fond	16,5	2011	- €	- €	- €	- €	38 940 €
23 Parcelles TOTAL	94372 m²	Prix Moyen/m²	20,35 €		510 386 €	369 899 €	355 884 €	324 877 €	359 233 €

ANNEXES 1- TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS

	Montant	Modalité	Date	TTC	HT
FEDER	214 024,70	arrêté du 06.09.94	17/02/1995	128 971,87	128 971,87
(soldé)		assiette subventionnable :	11/12/1996	72 687,69	72 687,69
		2 291 613,63 euros HT	06/12/1996	12 365,14	12 365,14
REGION		Arrêté du 28.04.95			
		assiette subventionnable :			
		2 286 735,26 euros HT			
(soldé)	76 224,51	Phase 1: 1994/1995	12/06/1995	76 224,51	63 204,40
(soldé)	137 204,12	Phase 2: 1995/1996	11/12/1996	115 251,46	95 565,05
			22/01/1998	21 952,66	18 202,86
	22 080,26	Phase 3: 1997/1998			
	73 632,88	Phase 2000/2001	13/12/2002	12 538,93	10 484,06
		Phase 2000/2001	02/11/2004	61 093,95	51 081,90
FIC	259 163,33	Convention n° 186 du 22.07.94	17/02/1995	129 581,66	109 259,41
(soldé)			04/12/1996	129 581,67	107 447,48
FIBM	74 928,69	Convention n° 276 du 27.05.97	31/12/1997	22 478,61	18 638,98
		Assiette subventionnable :	27/11/2002	52 450,08	43 854,59
		461 768,07 euros			
	857 258,49				
		TOTAL		835 178,23	731 763,43
		En compte au 22/05/07			731 763,44
		Ecart			-0,01